

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 31

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le Rouge et le Noir et dans les roulettes où une bille court sur une surface couverte de numéros imprimés dans des creux, le bord des creux gagnants est surexhaussé d'un vingtième de ligne, ce qui suffit pour que la bille glisse dans des creux qui, de leur côté, ont des bords imperceptiblement arrondis. La boule de cuivre suspendue au bout d'un fil a fait longtemps le désespoir des niais : le tour consiste, non pas, comme on le croit, à imprimer un mouvement de bascule à la table de jeu, mais à placer la quille, dont la base est creuse, un peu à droite ou à gauche du point ; lorsque la quille est à sa place, tous les coups sont bons, de par la physique et les mathématiques ; il est facile de le démontrer.

Tous les jeux de hasard doivent être supprimés. Une *entrepreneuse* de roulette à un franc le coup a parcouru durant cinq mois tout le canton sans qu'un seul des lots principaux ait été gagné. A Lausanne, on l'a obligée, en vertu de la loi sur les loteries, d'avoir tous ses numéros gagnants ; elle a acheté 100 paquets de cigares à 30 centimes le paquet pour les donner aux noirs perdants ; nous avons vu un jeune homme jouer onze fois, payer onze francs et recevoir dix cigares (10 centimes les 10) et une espèce de godet en porcelaine de soixante centimes. Comment expliquer tant de niaiserie ? Hélas ! comme on expliquerait la foi aux miracles modernes, l'eau de Lourdes, l'eau de la Salette. Des gens qui, dernièrement, s'étaient entêtés à jouer dans un village voisin, se sont vengés d'avoir tout perdu en *flanquant une saboulée* au fripon.

Nous ne savons trop que dire des déballeurs ; ils vendent à bas prix des marchandises qui ne sont pas de premier choix, mais qui suffisent aux besoins de l'acheteur. Marchandises volées, provenant de faillite, etc., dit-on. Non ; ce sont presque toujours des objets fabriqués exprès pour ce genre de vente et qui se débitent en quantités énormes dans la banlieue des villes populeuses du midi, gens qui veulent briller et ne peuvent se payer que du clinquant ; ces vendeurs ont de plus l'avantage de ne pas payer un loyer de quinze ans à trois mille francs par année.

Nous aurions bien des choses à dire encore sur les nomades ; mais nous avons déjà dépassé les bornes que nous prescrit le format du *Conteur*.

J. D.

Tous nos lecteurs connaissent les détails des événements du 10 août 1792, où 800 Suisses chargés de la défense des Tuileries, sans commandant en chef, sans canons et avec une provision de munitions insuffisante, furent attaqués par plus de 100,000 hommes d'une populace exaltée par la fureur et qui avait avec elle 50 pièces d'artillerie. Jamais résistance ne fut plus héroïque, jamais le courage des soldats suisses ne fut mis à plus rude épreuve. Répartis sur plus de vingt postes, ils restèrent intrépides et fidèles jusqu'au bout. Tirant de toutes les croisées, protégeant l'entrée du grand escalier à la bayonnette, faisant des sorties d'une

audace inouïe, défendant pied à pied le terrain, ils laissèrent la cour royale jonchée des cadavres des assaillants. Criblés sous un feu meurtrier, on les vit maintes fois se rallier avec des efforts qui tenaient du prodige.

Enfin, Louis XVI, cédant à la force des événements, fit déposer les armes aux Suisses, qui voulaient à tout prix continuer la lutte et pleuraient de rage d'être réduits à cette extrémité. Arrêtés, poursuivis avec un acharnement féroce, livrés sans défense à des tigres altérés de sang, presque tous furent impitoyablement égorgés ; un très petit nombre parvinrent à s'échapper grâce à la générosité de quelques personnes qui les cachèrent sous leur toit ou facilitèrent leur éloignement.

Le curieux récit qu'on va lire et qui a surtout le mérite d'être vrai, a pour héros un de ces braves soldats, ressortissant de notre canton.

Nous remercions vivement l'auteur de ces lignes, qui seront sans doute lues de tous avec grand intérêt :

Souvenirs d'un vétéran du 10 août.

Je crois utile de consigner dans votre *Conteur vaudois* le fait suivant qui peut intéresser ceux de vos lecteurs auxquels l'âge permet encore de se transporter au temps où il s'est passé.

Dans un de nos villages du Jura vaudois vivait, il y a peu d'années, un vieillard, Benjamin *de la montagne*, ainsi nommé parce que tel était le nom de la propriété qu'il possédait à quinze minutes du village. Ce vieillard, il me semble le voir encore, avec sa haute stature, sa belle et énergique figure, ses longs cheveux blancs flottant sur ses larges épaules. Soutenu par un long bâton, il descendait régulièrement au village le dimanche matin pour se rendre à l'église. Un jour, après le sermon, il vint à la cure, et, s'adressant au pasteur, il lui dit :

— Monsieur le pasteur, excusez-moi si je viens vous déranger, mais j'ai ouï dire par le village que vous allez faire un voyage à Paris pour y conduire votre fils. Si cela est vrai, je voudrais vous prier de me rendre un service.

— Eh ! mon cher B., je le ferai avec plaisir. De quoi s'agit-il ?

— Monsieur, il s'agirait de vous rendre devant le palais des Tuileries, en face du grand escalier. Alors vous compterez onze marches de cet escalier et vous irez vous placer à la première place à gauche en tournant le dos au palais. C'est là que j'étais.

— Mais, mon cher B., pourquoi me demandez-vous de vous rendre un pareil service ?

— Voyez-vous, M. le pasteur, ça me fera plaisir de penser que mon pasteur a vu la place où son vieux paroissien s'est vaillamment défendu à l'affaire du 10 août, en 93.

Ah ! vous étiez au nombre de ces braves Suisses qui se sont distingués dans cette occasion ! Eh bien, cela m'intéresse, comptez-moi, je vous prie, comment cela s'est passé et comment vous avez échappé à ce massacre de tant de nos compatriotes.